



## Union Ornithologique Mallemortaise « nature & passion »

### Concours Exposition Bourse « Oiseaux et les fleurs »

Madame, Monsieur, chers amis éleveurs,

L'U.O.M. « n&p » a le plaisir de vous inviter à participer à son Concours-Exposition-Bourse qui se tiendra du **Mercredi 16 Octobre au Dimanche 20 Octobre 2013** à la Salle des Fêtes de **MALLEMORT** de Provence - Place Raoul COUSTET - dans le cadre de sa manifestation « OISEAUX & les FLEURS ».

#### REGLEMENT DU CONCOURS :

➤ **Art 1 :** Un concours est organisé par l'U.O.M. « n & p », Salle des Fêtes de Mallemort de Provence du **16 au 20 Octobre 2013**, ouvert à tous les éleveurs, associations et clubs, quelles que soient leur affiliation et/ou fédération et/ou pays dans le cadre de nos relations amicales inter-sociétés.

➤ **Art 2 :** Seuls pourront concourir les oiseaux de propre élevage bagués avec des bagues fermées au numéro de souche de l'éleveur. Il ne sera admis qu'un seul numéro de souche par éleveur. Les oiseaux seront présentés, selon les espèces, par classes et par couleurs. Pour tous les oiseaux, la nouvelle classification U.O.F adoptée en 2009 sera utilisée. Elle est consultable et/ou téléchargeable sur le site « UOF.com » (en cas d'incertitude lors de l'inscription, laisser la colonne vierge). Les feuilles d'engagement devront préciser la couleur exacte de l'oiseau.

➤ **Art 3 :** Les oiseaux protégés par la Convention de Washington (ou loi de 1976) ne pourront participer au concours que dans la mesure où leurs propriétaires pourront justifier de la provenance de leur souche ou des parents. Pour cela, devront impérativement être jointes à la feuille d'engagement de ces oiseaux les copies des documents suivants : [certificat de capacité pour la faune européenne et hybride, facture, attestation de cession, récépissé du service des douanes pour la déclaration de détention faite avant le 14 avril 1988 de la souche des parents présentés.] Les oiseaux protégés par la convention de Washington, et vivant sur le territoire Guyanais ne pourront être exposés qu'après dérogation accordée par le ministère de l'environnement. La copie de la dérogation devra impérativement être jointe à la feuille d'engagement.

➤ **Art 4 :** Les **droits d'engagement au concours sont fixés à 3,00 €uros par oiseau + palmarès obligatoire 4 €uros** ; ces droits seront versés lors de l'inscription. Le **pré engagement obligatoire** devra parvenir au responsable organisateur **avant le 05 Octobre 2013** (voir documents et adresse joints ci-dessous)

➤ **Art 5 :** Les oiseaux devront arriver à la Salle des Fêtes Place Raoul COUSTET à Mallemort, **le Mercredi 16 Octobre 2013 entre 9h00 et 21h00.**

➤ **Art 6 :** Aucune marque distinctive ne sera admise, sur ou dans les cages : perchoirs propres de diamètre et de fixation réglementée, fontaine blanche, fond de cage blanc anisé. « **Des cages conformes à la réglementation en vigueur seront mises à disposition des éleveurs.** »

➤ **Art 7 : Conditions sanitaires :** Conformément à la réglementation sanitaire nationale en vigueur, et sous réserve de toute modification intervenant avant le début de la manifestation, le concours sera déclaré auprès de la D.D.P.P des Bouches du Rhône par demande d'ouverture d'une manifestation publique présentant des animaux vivants, dans les trente jours précédant la manifestation. Afin de faciliter les démarches auprès des différentes DDPP, les attestations de provenance (ex certificats sanitaires) seront demandées par l'organisateur à chaque DDPP départementale ; Pour les cas spécifiques, prévoir certificat ou copie de la D.S.V. et certificat de vaccination. Chaque participant devra fournir une déclaration sur l'honneur attestant qu'il n'a pas participé à

Siège de l'association : UOM « n&p » Mairie de Mallemort de Provence.

Association loi 1901 déclarée en sous préfecture d'Arles en janvier 2008. Parution au journal officiel le 2 février 2008 sous le n° W13 200 1865

Correspondance à l'adresse du président : UOM « n&p » Lot 25 résidence Fontenelle. Les chemins d'ALLEINS. 13370 Mallemort de Provence.

Tél. : 04.42.65.19.63 - Port : 06 66 72 78 25 - E-mail : michel.lamoot@wanadoo.fr

une manifestation internationale dans les 30 jours qui précèdent la manifestation (voir document joint). Cette déclaration sera signée lors de l'engagement. Dans le cas contraire, il devra fournir un certificat vétérinaire datant de moins de 5 jours. Le **contrôle sanitaire se fera le Jeudi 17 Octobre 2013 au matin** par le service vétérinaire désigné. Par mesure d'hygiène et de sécurité, les organisateurs se réservent le droit de refuser tout oiseau qui ne serait pas reconnu en parfaite santé et/ou présentant des signes cliniques de maladie, ainsi que tous les oiseaux du même élevage.

➤ **Art 8 : Les jugements auront lieu les Jeudi 17 et Vendredi 18 Octobre 2013** et se dérouleront suivant le règlement de l'U.O.F.Com France et selon le cahier des charges national. Les juges seront de nationalité française « **CNJF-OMJ** ». Canari Couleur : **Mrs CHANTRAINE JL.** ; Canari de Posture : **Mr GERARDIN F.** ; Exotique, faune européenne et Hybride : **Mr FAIVRE J.** ; Becs crochus : **Mr FLEURIER JM.** Pendant la durée du jugement ne seront admises, dans la salle, que les personnes de service et de l'organisation.

➤ **Art 9** : A condition que les catégories soient suffisamment représentées, un minimum de 50 oiseaux par catégorie. Il y aura 5 Grands prix d'élevage : canaris couleurs, postures, exotiques, becs droits, becs crochus et faune européenne / hybrides. Le classement sera calculé sur 7 oiseaux. Les ex-æquo seront départagés par les oiseaux suivants ; 8ème, 9ème, 10ème etc... **Un challenge spécial Rasa Española** sera décerné dans le cadre de nos relations amicales avec le club de BAIX EMPORDA à PALAMOS [Espagne]. Et **un challenge spécial UOM/Clubs partenaires** sera mis en place au titre des échanges inter régional, il sera attribué au meilleur club participant et remis en jeu annuellement ; Il sera acquis définitivement après avoir obtenu trois fois la première place annuellement. Le classement sera fait sur les cinq éleveurs les mieux classés de chaque club.

➤ **Art 10** : Pour le titre de champion et suivant, un minimum de points sera exigé dans toutes les classes.

Individuel : Champion	: 90 points	STAM champion	: 360 points
2eme	: 89 points	2eme	: 358 points
3eme	: 89 points	3eme	: 358 points

**Les décisions des juges seront sans appel.**

➤ **Art 11** : Les oiseaux primés pourront être vérifiés et contrôlés. En cas de fraude, la disqualification de l'éleveur sera prononcée suivant les règlements des fédérations nationales en vigueur. Tout participant recevra un trophée ou lot souvenir, un diplôme et ses médailles, si toutefois, un (ou plusieurs) des oiseaux présentés est (sont) primé(s).

➤ **Art 12** : L'association organisatrice, U.O.M. « n&p », prendra le plus grand soin des oiseaux qui lui seront confiés et assurera leur nourriture. Pour les oiseaux ayant une nourriture spécifique, celle-ci sera fournie lors de l'enlogement et sera précisée sur la feuille d'engagement ; il sera apposé la mention suivante : « attention nourriture spéciale » sur la cage concernée. Une surveillance effective et permanente sera assurée durant toute la durée de la manifestation. Cependant, l'U.O.M « n&p » **ne sera pas tenue responsable des accidents, pertes, vols ou mortalités qui pourront survenir, quelle qu'en soit la cause.**

➤ **Art 12** : **L'inauguration officielle de la manifestation aura lieu le Samedi 19 Octobre 2013 à 11h30.**

➤ **Art 13** : **La remise des prix se fera le Dimanche 20 Octobre à partir de 17h30.**

➤ **Art 14** : **Le déchargement se fera le Dimanche 20 Octobre 2013 à partir de 18h30.** Afin de garder une ambiance amicale et cordiale et pour faciliter les opérations, il est demandé à tous les éleveurs et/ou convoyeurs, de déloger leurs oiseaux accompagnés d'un responsable de l'organisation à l'issue de la remise des prix. Si un déchargement devait se faire avant, seul le comité organisateur sera habilité à donner un accord.

➤ **Art 15** : **L'exposition sera ouverte au public le Samedi 19 Octobre 2013 de 9h30 à 18h30 et le Dimanche 20 Octobre 2013 de 9h30 à 17h30.**

➤ **Art 16** : Par mesure de sécurité et pour le bien-être des oiseaux, **il sera strictement INTERDIT de FUMER dans la salle d'exposition durant toute la durée de la manifestation.**

➤ **Art 17** : Une **bourse aux oiseaux** est également proposée, placée sous la responsabilité des participants et celle des personnes de l'association organisatrice désignées à cette fonction. **Seuls les participants au concours peuvent présenter des oiseaux à la bourse.** La feuille de pré enlogement devra nous parvenir en même temps que la feuille destinée au concours en considérant l'obligation suivante : **2 (deux) oiseaux en bourse pour 1 (un) en concours.** La mise en cage est gratuite, toutefois, un prélèvement de 10% sera effectué sur les ventes. L'engagement se fera en même temps que les oiseaux du concours le Mercredi 16 Octobre

Siège de l'association : UOM « n&p » Mairie de Mallemort de Provence.

Association loi 1901 déclarée en sous préfecture d'Arles en janvier 2008. Parution au journal officiel le 2 février 2008 sous le n° W13 200 1865

Correspondance à l'adresse du président : UOM « n&p » Lot 25 résidence Fontenelle. Les chemins d'ALLEINS. 13370 Mallemort de Provence.

Tél. : 04.42.65.19.63 - Port : 06 66 72 78 25 - E-mail : michel.lamoot@wanadoo.fr

2013 ; il ne sera pas admis plus de 2 oiseaux par cage. Les conditions sanitaires et vétérinaires d'admission des oiseaux en bourse sont de même nature que pour le concours. **Le règlement complet de la bourse figure sur le document suivant.**

📁➤ **Art 18 :** Les participants auront la possibilité de céder ou d'échanger les oiseaux du concours le Dimanche 20 Octobre 2013 de 17h00 à 18h00 avec la présence d'un responsable de l'organisation.

📁➤ **Art 19 :** Pour tous les cas non prévus au présent règlement, le bureau directeur de l'association U.O.M. « n&p » sera seul qualifié pour trancher et veiller au bon déroulement de la manifestation.

📁➤ **Art 20 :** Du fait de leur demande d'inscription, tous les exposants s'engagent à se conformer strictement au présent règlement.

📁➤ **Art 21 :** En cas d'erreur ou de litige, toujours possible, il est demandé à tous et à chacun de faire preuve de calme et de courtoisie ; en effet, tout s'arrange dans la communication et la compréhension.

## **REGLEMENT DE LA BOURSE:**

### **ENGAGEMENT : La bourse est ouverte à tous les participants au concours.**

📁➤ Les oiseaux proposés à la bourse devront présenter un réel intérêt pour l'élevage, être en bonne condition d'exposition. Ils devront être : **1<sup>emt</sup>**) de propre élevage, **2<sup>emt</sup>**) sans distinction d'affiliation, **3<sup>emt</sup>**) bagués au stam de l'éleveur dans un diamètre réglementaire, **4<sup>emt</sup>**) être en bonne condition de santé et de plumage. L'âge accepté des oiseaux est au maximum de 2 ans de plus que l'année du concours, à l'exception des grandes perruches et perroquets pour lesquels il est accepté au maximum de 3 ans de plus que les années de concours. Les organisateurs se réservent le droit d'écarter tout oiseau qui ne répond pas à ces critères.

📁➤ Les conditions sanitaires d'admission en bourse sont identiques à celles énoncées à l'Article 7 du règlement d'admission au concours.

📁➤ Les feuilles d'engagement devront préciser la couleur exacte de l'oiseau afin de présenter ce dernier dans la classe correspondante, les oiseaux étant présentés par couleur et par classe. Il est important de préciser lors de l'engagement si l'oiseau est porteur d'une mutation. Ces précisions seront imprimées sur l'étiquette.

📁➤ Pour les ventes par couple, préciser le lien entre les deux oiseaux par une accolade. □

📁➤ Il devra être inscrit « ? » dans la colonne sexe pour les oiseaux non sexés.

📁➤ Concernant les oiseaux sexés par ADN, il conviendra de préciser cette mention sur la feuille d'engagement et de joindre une photocopie du (des) certificat(s) de sexage qui sera (seront) remis à l'acheteur.

📁➤ Le numéro de bague de l'oiseau pourra être indiqué lors de l'arrivée de l'oiseau. La saisie de tous les renseignements devra avoir été réalisée avant l'édition de toutes les étiquettes de cage.

📁➤ Après engagement, un changement de sujet ne pourra être fait que si le nouvel oiseau appartient exactement à la même section et classe que le précédent engagé. Il ne sera pas admis d'oiseau supplémentaire.

📁➤ Les oiseaux déjà engagés pourront être accueillis (par exemple les canaris de posture car peu de cages « posture » seront disponibles). Si les oiseaux arrivent déjà engagés, il conviendra de le préciser sur la feuille d'engagement et de contacter les organisateurs.

📁➤ **Il ne sera pas admis plus de deux oiseaux par cage.** Par ailleurs, il ne sera admis **aucun oiseau non inscrit à la bourse dans la salle d'exposition.**

📁➤ Tout exposant accepte que ses oiseaux puissent être filmés ou photographiés librement et en autorise la diffusion, uniquement dans le cadre associatif de l'U.O.M. « n&p ».

📁➤ **Les inscriptions** peuvent s'effectuer sur le formulaire ci-joint ou sur papier libre **jusqu'au Samedi 05 Octobre 2013 inclus dans la limite des cages disponibles**, soit par courrier transmis à Mr Michel LAMOOT Lot. 25 Résidence Fontenelle Les chemins d'ALLEINS 13370 MALLEMORT de Provence) soit par mail :

[michel.lamoot@wanadoo.fr](mailto:michel.lamoot@wanadoo.fr)

**L'engagement étant gratuit, les inscriptions seront admises dans la limite du matériel disponible.**

### **ENLOGEMENT :**

Chaque éleveur sera accompagné d'un membre de l'organisation lors de l'engagement. En cas de convoyage d'oiseaux pour d'autres clubs ou éleveur(s), il sera demandé de présenter le double LISIBLE des feuilles d'engagement.

### **VENTES et CESSIONS :**

Siège de l'association : UOM « n&p » Mairie de Mallemort de Provence.

Association loi 1901 déclarée en sous préfecture d'Arles en janvier 2008. Parution au journal officiel le 2 février 2008 sous le n° W13 200 1865

Correspondance à l'adresse du président : UOM « n&p » Lot 25 résidence Fontenelle. Les chemins d'ALLEINS. 13370 Mallemort de Provence.

Tél. : 04.42.65.19.63 - Port : 06 66 72 78 25 – E-mail : michel.lamoot@wanadoo.fr

- Les ventes et cessions seront effectuées et encaissées par des éleveurs désignés par les organisateurs.
- Si, lors de l'engagement, un éleveur est intéressé par un oiseau qu'il souhaite acquérir, il pourra le réserver en déposant un chèque de caution. L'oiseau lui sera attribué si aucun membre de l'association organisatrice ne souhaite l'acquérir. Si c'est le cas, le chèque de caution sera restitué à son émetteur.
- **L'engagement est gratuit toutefois 10% seront prélevés par l'organisation sur le montant de chaque vente.** Le paiement aux éleveurs des oiseaux cédés ne se fera pas au décaissement mais dans la semaine qui suit.
- **Aucune réclamation ne sera admise après le décaissement.**

## **PROGRAMME GENERAL DE LA MANIFESTATION : CONCOURS et BOURSE**

- o **Enlèvement : Mercredi 16 Octobre 2013 de 9 h00 à 20h30**
- o **Contrôle sanitaire : Jeudi 17 Octobre 2013 au matin**
- o **Jugements des oiseaux en concours: Jeudi 17 et Vendredi 18 Octobre 2013**
- o **Accueil des scolaires : Vendredi 18 Octobre 2013 de 9h00 à 17h00**
- o **Inauguration : Samedi 19 Octobre 2013 à 12h00**
- o **Ouverture au public : Samedi 19 Octobre et Dimanche 20 Octobre 2013 de 9h30 à 18h00**
- o **Remise des prix : Dimanche 20 Octobre 2013 à partir de 17 h 30**
- o **Arrêt des ventes : Dimanche 20 Octobre 2013 à 17h00**
- o **Décaissement : Dimanche 20 Octobre 2013 à 18h30 par ordre d'éloignement.**

### **RENSEIGNEMENTS UTILES :**

- ❖ L'association U.O.M. « n&p » n'étant pas spécialisée dans ce type de manifestation, il est demandé à tous et à chacun indulgence et compréhension à l'égard des organisateurs.
- ❖ **Les bénévoles désirant apporter leur aide aux organisateurs seront les bienvenus** (contact aux coordonnées de l'organisation en bas de page).
- ❖ Pour les exposants, éleveurs et visiteurs : divers points de restauration seront accessibles durant la manifestation dans un périmètre proche de la salle.
- ❖ Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'annulation de la manifestation (décision administrative ou autre) ; De ce fait, il est important que chaque participant indique clairement ses **coordonnées précises** pour un contact rapide si besoin.
- ❖ Lors de l'engagement, il sera remis à chaque participant une carte exposant permettant son libre accès à la salle durant toute la durée de la manifestation, ainsi qu'une entrée gratuite.  
Si un participant assure le convoyage d'oiseaux pour le compte d'autres éleveurs, il devra le préciser lors de l'engagement : les documents utiles et nécessaires lui seront alors remis.
- ❖ Il est rappelé à tous les participants que du simple fait de leur inscription, ils s'engagent à se conformer strictement aux présents règlements du concours et de la bourse.
- ❖ Les décisions des organisateurs seront sans appel.

**Pour tous renseignements complémentaires, il vous est possible de contacter l'association organisatrice :**  
**Par Tél. : 04.90.56.25.13 H. Repas (soir) - PORT : 06.66.72.78.25**  
**ou mail : [michel.lamoot@wanadoo.fr](mailto:michel.lamoot@wanadoo.fr)**

Les membres de l'U.O.M « n&p » espèrent avoir le plaisir de vous accueillir nombreux....

**Pour l'U.O.M « n&p »  
Le Président  
Michel LAMOOT**